

Financement des écoles privées québécoises, des OSBL essentiels à notre système d'éducation

Mémoire présenté dans le cadre des crédits
budgétaires 2023-2024 | Février 2023

Table des matières

Qui sommes-nous?	1
La Fédération en chiffres	1
Apport de l'école privée au système d'éducation québécois	2
Portrait financier des écoles privées québécoises	3
1. Pénurie de main-d'œuvre, hausse des salaires, inflation et élèves fantômes	5
Problématique	5
Recommandations.....	5
2. Soutien aux infrastructures et au transport scolaire	6
Problématique	6
Évolution de l'allocation au titre de la valeur locative entre 1993 et 2023	6
Recommandations.....	7
3. Soutien aux élèves à besoins particuliers dans les écoles régulières.....	8
Problématique	8
Recommandations.....	8
4. Soutien à l'accès : l'octroi d'agrément.....	9
Problématique	9
Recommandations.....	9

Qui sommes-nous?

La Fédération des établissements d'enseignement privés regroupe des établissements d'enseignement autonomes voués à la réussite de leurs élèves. Par son leadership, elle contribue au développement de l'éducation et au rayonnement de l'enseignement privé depuis plus de 50 ans. La Fédération est un OSBL de 35 employés qui offre à ses écoles membres des services-conseils, des centaines d'heures de formation par année, de multiples occasions d'échanges et de réseautage ainsi que la possibilité d'effectuer des achats groupés.

Déterminée à contribuer activement à améliorer la qualité de l'enseignement et de l'accompagnement offerts à tous les jeunes du Québec, la Fédération a mis de l'avant certaines initiatives pour renforcer la culture de développement professionnel du personnel enseignant. En 2016, la FEPP créait le Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation pour le 21^e siècle, le CADRE21, qui offre des services aux écoles francophones du Québec et d'ailleurs. Le CADRE21 participe aussi à la mise en œuvre du Plan d'action numérique par une offre gratuite de formations en ligne pour les enseignants québécois. Avec ses formations accessibles en tout temps, le CADRE21 s'avère un atout de taille pour le développement professionnel du personnel enseignant et le soutien du personnel non détenteur de brevet qui œuvre dans les écoles à travers le Québec.

Bien consciente du rôle public des écoles privées québécoises, la Fédération soutient activement les écoles privées dans l'accueil d'un nombre croissant d'élèves en difficulté, et ce depuis 20 ans. En 2018, la FEPP a mis sur pied adap360, un service qui met en relation les spécialistes des écoles privées spécialisées en adaptation scolaire avec le personnel des écoles privées régulières. Ce service vise à les outiller et à leur offrir aide et soutien dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'intervention adaptés aux besoins des élèves ayant des difficultés importantes et qui sont intégrés dans des classes régulières. Au secondaire privé, plus d'un élève sur cinq possède un plan d'intervention.

La Fédération en chiffres

AU 30 SEPTEMBRE 2022

Plus de **128 910** élèves répartis dans :

- **142** écoles secondaires
- **121** écoles préscolaires et primaires
- **12** écoles en adaptation scolaire (accueillant plus de **4 000** élèves) qui travaillent en partenariat avec les commissions scolaires
- **18** résidences scolaires

- Plus de **7 000** jeunes reçoivent de l'aide financière de la fondation de leur école
- **24 %** des élèves qui fréquentent une école secondaire privée ont un plan d'intervention
- **42 %** des élèves des écoles privées sont issus de l'immigration (1re ou 2e génération)

Apport de l'école privée au système d'éducation québécois

Les écoles privées offrent aux familles québécoises une **variété de programmes et de solutions** répondant à leurs attentes et à leurs enjeux de conciliation travail-famille. Une vaste majorité d'écoles privées se démarquent par leur projet éducatif inclusif et offrent différentes mesures pour soutenir les élèves ayant des défis particuliers.

Les écoles privées membres de la FEEP, qu'elles soient agréées aux fins de subventions ou non, sont des **organismes sans but lucratif** (OSBL) gérés par un conseil d'administration qui fonctionnent selon un modèle très similaire à celui des cégeps et des CPE. Certaines sont des coopératives de parents ou de travailleurs. Tout l'argent reçu, que ce soit des parents, de l'État ou d'autres sources doit être réinvesti dans la mission éducative de l'école.

Les écoles privées permettent à l'État et aux contribuables de faire des économies importantes. **Elles accueillent 11,7 % des élèves québécois, mais ne représentent que 4,7 % des sommes provenant du ministère de l'Éducation, sans compter qu'elles fournissent les bâtiments et les installations. Elles n'ont droit ni à la taxe scolaire, ni au Plan québécois des infrastructures.**

Les écoles privées affichent des taux de réussite élevés, dans les délais prévus, et ce même si 24 % des élèves au secondaire privé éprouvent des difficultés et ont un plan d'intervention. **La réussite des jeunes qui fréquentent l'école privée représente des économies importantes pour l'État.**

Au cours des vingt dernières années, et bien qu'elles n'en aient pas l'obligation légale ni le financement adéquat pour le faire, la plupart des écoles privées ont revu leur projet éducatif et ajouté du **personnel spécialisé pour être en mesure d'accompagner les élèves HDAA**. Aussi, plusieurs écoles secondaires et quelques écoles primaires ont adopté un modèle qui permet à tous les élèves, y compris ceux qui éprouvent des difficultés, de choisir un programme qui correspond à leurs préférences (sports, arts de la scène, plein air, robotique, entrepreneuriat, langues, etc.). Cette formule favorise la mixité scolaire et soutient la motivation et la réussite de tous les élèves.

Un sondage réalisé au printemps 2018 auprès de 18 863 parents dont l'enfant fréquente une école privée indique un **taux de satisfaction de 96 %** à l'égard de l'école choisie. Les parents sont tout particulièrement satisfaits de la **qualité de l'éducation et de l'encadrement** offerts à leur enfant. **Le taux de satisfaction des parents dont l'enfant a un plan d'intervention (21 % des répondants) est identique à celui des autres parents.**

Portrait financier des écoles privées québécoises

Les établissements agréés aux fins de subventions, qui représentent environ deux tiers des écoles membres de la FEPP, tirent de l'État près de 41 % de leur revenu. Les autres revenus proviennent des parents (53 %), des dons (5 %) et des revenus générés (1 %).

Indicateurs de gestion – établissements d'enseignement privés, MEES 2013-2014, page 8.

Les établissements privés **n'ont pas droit à la taxe scolaire ni au soutien du Programme québécois des infrastructures (PQI)**.

Selon une étude de la firme AppEco réalisée en 2015 à partir des données de 2012-2013 fournies par le MEQ, on observe que, dans l'ensemble, la dépense totale pour un élève du privé est de 4 % inférieure à celle des organismes publics. Quant aux dépenses « effectives retenues » par élève, elles sont plus élevées d'environ 3 % par élève au privé, comparativement à celles des écoles publiques. Ainsi, **les établissements privés consacrent une plus grande proportion de leurs déboursés aux activités courantes liées à leur mission** première plutôt qu'à d'autres postes.

Selon une autre étude de la firme (2018) qui porte plus spécifiquement sur les bâtiments et installations des écoles privées, on constate que « les établissements d'enseignement privés éprouvent d'**importants besoins immédiats en travaux d'infrastructures**, à hauteur, en moyenne, de 611 \$ par élève par année, ou encore de 9 % de la valeur à neuf ». Cette étude, basée sur les mêmes critères que ceux utilisés pour évaluer les infrastructures du réseau public, a été mise à jour en 2022. C'est maintenant un montant de **778 \$ en moyenne par élève par année**, ou encore de 9,8 % de la valeur à neuf qui devrait être investi pour le maintien des infrastructures. Sans surprise, la situation s'aggrave avec le temps.

Les établissements privés non agréés ne reçoivent aucun denier public et n'ont reçu que peu d'aide financière pour surmonter les différents obstacles liés à la pandémie, ce qui place certaines d'entre elles dans une situation financière précaire.

Les établissements privés réguliers ne reçoivent **pas de bonification de la subvention pour les élèves ayant des besoins particuliers**, comme c'est le cas pour les centres de service et les commissions scolaires. Étant donné qu'il n'y a pas de financement directement attribué à ces élèves qui fréquentent une école privée, il est difficile d'avoir un portrait exact de la situation. Selon une enquête réalisée par le MEQ (2022), plus de 22 % de leurs élèves ont un plan d'intervention (le chiffre est de plus de 24 % au secondaire).

Il est utile de rappeler que les écoles privées ne peuvent détenir plus d'un permis. **Les écoles régulières ont l'autorisation d'offrir uniquement le programme de formation générale des jeunes** et ne peuvent donc pas soutenir leurs élèves avec des parcours alternatifs : adaptation scolaire, formation des adultes, formation professionnelle, formation préparatoire au travail...



Selon les données du MEQ, les élèves issus de l'immigration (nés à l'extérieur du Québec ou de parents nés à l'extérieur du Québec) sont fortement représentés dans les écoles privées québécoises. Ils constituent 42 % de la clientèle, comparativement à 27 % dans les écoles publiques. Notons que **les écoles privées ne reçoivent pratiquement pas d'aide financière du gouvernement pour la francisation** de ces élèves.

Selon un sondage réalisé par la FEEP auprès de ses membres en 2021, **plus de 7 000 élèves reçoivent une aide financière de leur école**. Cette aide est attribuée par les fondations des écoles, en fonction de la situation financière des parents.

1. Pénurie de main-d'œuvre, hausse des salaires, inflation et élèves fantômes

Problématique

- La pénurie de main-d'œuvre touche le réseau privé comme le public. Il devient de plus en plus difficile, voire impensable, de ne pas offrir les mêmes conditions salariales qu'au réseau public.
- Les récentes indexations salariales du personnel et celles à venir très bientôt mettent une pression importante sur toutes les écoles.
- L'inflation atteint de plein fouet la plupart des postes de dépense des établissements.
- Les écoles sont aux prises avec un nombre grandissant « d'élèves fantômes » (*no show*) à la rentrée scolaire, un phénomène qui a des impacts budgétaires importants. En effet, des parents « sécurisent » une place dans plusieurs écoles, et ce, bien avant la rentrée scolaire. Cette pratique de surréservation nuit aux élèves en attente d'une place et aux écoles qui manquent d'élèves à la rentrée. Le montant maximum de 200 \$ pour réserver une place est le même depuis 1993 et ne semble plus dissuader cette pratique qui a un non seulement un impact important sur les écoles privées, mais aussi des répercussions sur certaines écoles publiques.

Recommandations

1. Ajuster les montants versés pour les élèves qui fréquentent une école privée, afin de tenir compte de l'inflation et de la hausse des salaires. Notons que cette hausse salariale touche le personnel enseignant, mais aussi l'ensemble du personnel et certains services offerts par des ressources externes comme l'entretien ménager.
2. Mettre à jour le *Règlement sur les établissements d'enseignement privés à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire* qui édicte les frais de détermination de l'admissibilité visés à l'article 67 (LEP) et les droits d'admission ou d'inscription visés à l'article 70 (LEP). Ces montants maximums, de 50 \$ et de 200 \$ respectivement, n'ont pas changé depuis 1993. Nous suggérons de majorer ces montants, à 100 \$ et 400 \$ maximum, cela offrirait une marge de manœuvre aux écoles et, espérons-le, atténuerait le phénomène de surréservation.

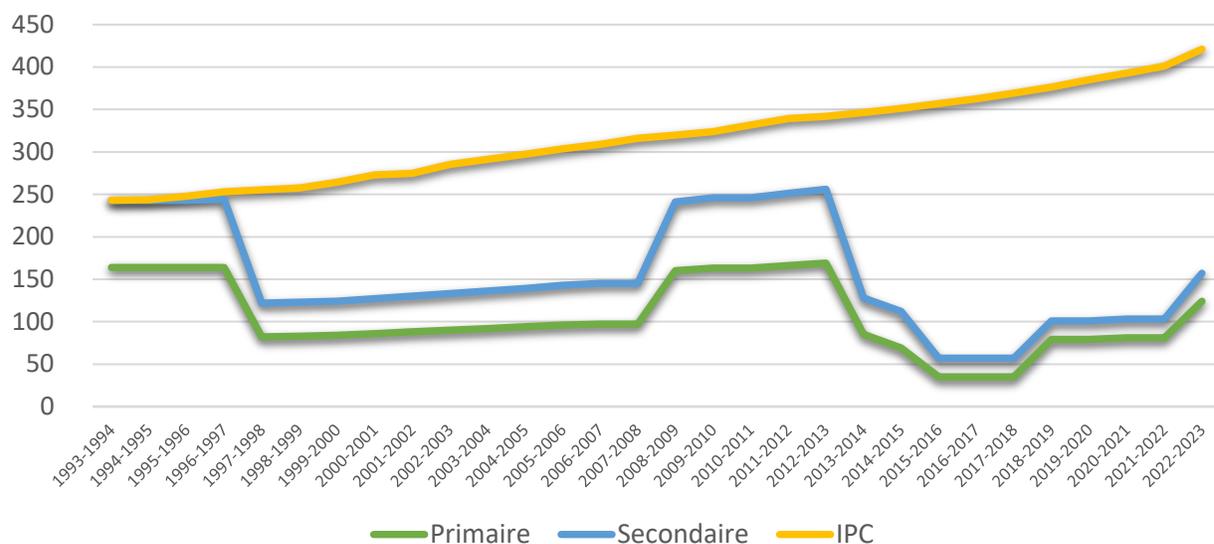
2. Soutien aux infrastructures et au transport scolaire

Problématique

- Les établissements privés sont entièrement responsables de leurs bâtiments, souvent patrimoniaux, et les communautés religieuses qui les soutenaient se sont pour la plupart retirées.
- Le gouvernement investit en masse dans les écoles publiques avec le *Plan québécois des infrastructures*, auquel les écoles privées n'ont pas accès. Pourtant, les cégeps et les universités à charte, dont le mode de fonctionnement est similaire à celui des écoles privées subventionnées, y ont accès.
- Une rigoureuse étude sur l'état des infrastructures du réseau privé, basée sur les mêmes critères d'évaluation qu'au public, a établi en 2022 le coût moyen d'entretien régulier des infrastructures à **778 \$**, par élève, par année.
- L'allocation actuelle pour la valeur locative est de **124 \$** au primaire et de **157 \$** au secondaire. Le coût d'entretien des infrastructures est, depuis plusieurs années, un enjeu majeur pour les conseils d'administration des écoles.
- Les normes pour le maintien de la qualité de l'eau et de l'air s'ajoutent au contexte.
- Le transport scolaire est un véritable casse-tête financier et organisationnel. Plusieurs écoles ont subi des hausses de 30 à 40% de la tarification lors des dernières négociations. La situation qui perdure depuis des années dans ce dossier est déplorable.

Évolution de l'allocation au titre de la valeur locative entre 1993 et 2023

Montant en dollar, par élève



Recommandations

1. Bonifier la valeur locative pour pallier l'écart entre le soutien actuel et les besoins qui s'accroissent.
2. À l'instar des universités à charte ou d'autres OSBL offrant des services publics comme les CPE, soutenir les écoles privées par le biais d'un programme particulier, similaire au Plan québécois des infrastructures, qui serait consacré au privé et limité au volet entretien (et non-bonification). Un montant de 72 millions par année avait été calculé en 2018... il a été établi à 82 millions en 2022.
3. Soutenir financièrement le transport scolaire des écoles privées en tenant compte de la nouvelle tarification.

3. Soutien aux élèves à besoins particuliers dans les écoles régulières

Problématique

- Les élèves à besoins particuliers sont de plus en plus nombreux dans les écoles privées régulières. Selon la dernière enquête du MEQ présentée en 2022, le taux est de 18% au primaire et de 24% au secondaire. Ces taux cachent toutefois des variations importantes : certaines écoles en accueillent jusqu'à 80%.
- Les taux de diplomation élevés affichés par les écoles privées témoignent de leur capacité à amener à la réussite des élèves aux profils variés, y compris des élèves ayant des besoins particuliers, souvent dans les délais requis. Les parents le reconnaissent et sollicitent les écoles privées régulières pour leur enfant, malgré ses difficultés.
- En comparaison avec le réseau public, peu d'allocations supplémentaires sont accordées aux écoles privées pour ces élèves.
- La mesure 30120, qui soutient les projets dédiés aux élèves à besoins particuliers dans les écoles privées régulières depuis 2016, ne comble pas encore tous les besoins exprimés.
- Les élèves handicapés, en particulier, ne devraient pas être pénalisés à cause de leur choix d'école.
- Les écoles privées n'ont droit qu'à un permis du ministère de l'Éducation. Plusieurs écoles régulières souhaiteraient avoir une alternative au programme de formation général des jeunes (FGJ) afin de soutenir leurs élèves via d'autres parcours.

Recommandations

1. Bonifier les mesures budgétaires de soutien aux élèves à besoins particuliers en fonction des besoins réels.
2. Obtenir un financement proportionnel à celui du public pour les élèves des écoles privées régulières en difficulté d'adaptation et d'apprentissage et financer a priori les écoles en fonction de la proportion d'élèves à besoins particuliers qu'elles accueillent.
3. Obtenir un financement identique à celui du public pour les élèves handicapés fréquentant des écoles privées régulières
4. Permettre aux écoles privées de détenir plus d'un permis.

4. Soutien à l'accès : l'octroi d'agrément

Problématique

- Plusieurs écoles privées attendent depuis des années l'agrément qui leur permettrait d'avoir une cohérence institutionnelle. Certains établissements ont des ordres d'enseignement ou des niveaux qui sont agréés aux fins de subvention et d'autres qui ne le sont pas, ce qui crée des bris de continuité de service pour les élèves.
- Le MEQ a ajouté la maternelle 4 ans à son offre de services éducatifs, une initiative que le réseau privé a applaudie et encouragée. Toutefois, le financement n'a pas suivi, faute d'agrément pour cet ordre d'enseignement.
- En parallèle, un boum démographique rend nécessaire la construction de nombreuses nouvelles écoles, une dépense importante pour l'État. À coût vraiment moindre, des écoles privées pourraient offrir le service éducatif à ces nouveaux élèves, mais elles sont en attente, parfois depuis plusieurs années, d'un agrément aux fins de subvention : ceux-ci ont été « mis sur la glace » en 2008.
- Sans l'agrément aux fins de subventions, l'accès à l'école privée est impossible pour la plupart des parents du Québec.

Recommandations

1. Octroyer l'agrément aux fins de subventions pour la maternelle 4 ans à toutes les écoles qui l'ont déjà pour la maternelle 5 ans, afin de finaliser le travail de cohérence à l'ordre préscolaire.
2. Octroyer l'agrément aux fins de subventions à toutes les écoles privées qui l'ont déjà pour une partie de leurs services, afin de finaliser le travail de cohérence institutionnelle.
3. Octroyer l'agrément aux fins de subventions à toutes les écoles privées à but non lucratif qui répondent favorablement aux critères de la Commission consultative de l'enseignement privé.